

27 % de mariages mixtes en France en 2015 dont 37% concernent un Français et un Maghrébin

écrit par Fallaci | 14 mars 2017

Bref, un mariage sur 3 est une union mixte et le plus grand nombre de ces unions concernent un Français (et plus souvent sans doute une Française) et un Maghrébin, musulman dans l'immense majorité des cas... Une autre façon d'islamiser la France, par le ventre de ses femmes...

On savourera l'explication de dhimmi du démographe de service, Magali Mazuy, qui prétend, sans rougir de honte que si les unions mixtes augmentent ce serait parce que le nombre de mariages autres aurait baissé en France...

Christine Tassin

Bref, le Grand remplacement, toujours un mythe ?

L'amour des différences. Ces dernières années, les [mariages mixtes](#)* ont gagné du terrain en France. C'est ce que souligne une étude de l'Insee parue ce lundi, qui montre qu'en 2015 ils s'élevaient à 75 800 sur les 282 600 unions célébrées en France ou transcrits dans les registres de l'état civil (soit 27 %). *20 Minutes* explique cet essor.

Toutes les catégories de mariages mixtes progressent-elles ?

Dans le détail, « les mariages mixtes représentaient 6 % des unions célébrées en France en 1950 contre 14 % en 2015 », relève Marie Reynaud, chef d'unité des études démographiques et sociales à l'Insee. Mais selon, Magali Mazuy, démographe à l'Ined, « si les mariages mixtes sont plus visibles, c'est parce que [le nombre total de mariages célébrés en France a beaucoup baissé](#) depuis les années 1970 ». *Quant aux mariages mixtes célébrés à l'étranger transcrits dans les registres de l'état civil, ils étaient au nombre de 42 000 en 2015.* « Leur nombre a progressé de 2000 à 2006 et

s'est stabilisé depuis, avec des fluctuations d'année en année », précise Marie Reynaud.

Un essor qui s'explique par les flux migratoires...

« Ces statistiques sur les mariages mixtes reflètent les flux migratoires en France. Car, en toute logique, les personnes qui migrent se retrouvent sur le marché matrimonial. **C'est pour cela que 37 % des unions mixtes célébrées dans l'Hexagone en 2015 ont uni un conjoint français avec une personne d'une nationalité du Maghreb, 22 % un Français avec un Européen et 14 % un Français avec un ressortissant d'Afrique subsaharienne** », indique Magali Mazuy. « Les périodes d'études ou de travail en France sont parfois l'occasion pour les personnes étrangères de rencontrer un conjoint français, renchérit Marie Reynaud. Un phénomène déjà observé précédemment dans la société française. Exemple, en 1977, 31 % des mariages mixtes unissaient un Italien ou un Espagnol avec un Français, car après la Seconde Guerre mondiale, l'immigration dans notre pays provenait essentiellement de ces deux pays », souligne-t-elle.

Fait intéressant : en 2015, 49 % des mariages mixtes unissaient une femme étrangère et un homme français, contre 38 % entre 1950 et 1980. « Cette évolution s'explique par le fait que de plus en plus de femmes migrent seules pour faire des études ou travailler, notamment. En 2015, elles représentaient d'ailleurs 50 % des étrangers résidant en France », note Jean-Luc Richard, maître de conférences en sociologie et démographie à l'université de Rennes-I et professeur au CNRS.

Mais aussi par la politique migratoire de la France...

Hormis pour les Européens qui peuvent séjourner librement en France, la situation administrative des étrangers en couple avec un Français est complexe. Ils doivent disposer d'un visa long séjour « le plus souvent pour les études, le travail ou des raisons familiales », précise [le site service-public.fr](http://le.site.service-public.fr). « Alors que deux Français ou deux Européens ont le choix entre le concubinage, le mariage et le Pacs pour faire reconnaître leur conjugalité, un non-Européen en couple avec un Français ne bénéficie pas de ce choix. Car le Pacs ne donne pas lieu de plein droit à la délivrance d'un titre de séjour. En revanche, il est un élément d'appréciation des liens personnels du ressortissant étranger en France. Il ne donne pas non plus accès à la nationalité française contrairement au mariage (au bout de quatre ans). Cela explique aussi la forte proportion de mariages mixtes liant un Français à un non-Européen », souligne Magali Mazuy.

Et par l'augmentation des Français vivant à l'étranger...

« En 2015, plus de [2 millions de Français vivaient à l'étranger](#). Et cette proportion a augmenté de 10 % ces cinq dernières années. Ces derniers, qui étudient ou travaillent, font parfois des rencontres amoureuses et se marient sur place, avant de faire transcrire leur union à l'état civil français », observe Jean-Luc Richard.

Mais encore par les Français qui épousent une personne issue du pays de leurs parents

« Ce phénomène est plus rare que dans les années 1980. [Mais il existe encore](#). Des Français dont les parents sont nés au Maghreb, par exemple, ont un réseau relationnel étoffé dans le pays d'origine de la famille et vont se marier avec une personne de là-bas », indique Jean-Luc Richard.

*Mariages conclus entre une personne de nationalité française et une autre de nationalité étrangère.

<http://www.20minutes.fr/societe/2029723-20170313-pourquoi-mariages-mixtes-progressent-france>